

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juillet 2005
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Points 96, 97 et 148 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixantième année

Prévention du crime et justice pénale

Contrôle international des drogues

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Note verbale datée du 25 juillet 2005, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le plan d'action adopté par le Séminaire régional d'experts pour la ratification et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption ainsi que la rédaction de rapports au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, tenu du 8 au 10 décembre 2004, à Praia (voir annexe).

La Mission permanente du Cap-Vert saurait gré au Secrétaire général de bien vouloir porter le plan d'action à l'attention de l'Assemblée générale, au titre des points 96, 97 et 148 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Mission permanente du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.



**Annexe à la note verbale datée du 25 juillet 2005, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente du Cap-Vert
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Séminaire régional d'experts pour la ratification et la mise
en œuvre des instruments universels contre le terrorisme,
la criminalité transnationale organisée et la corruption
ainsi que la rédaction de rapports au Comité contre le terrorisme
du Conseil de sécurité**

Praia (Cap-Vert), 8-10 décembre 2004

Plan d'action

Nous, participants au Séminaire régional d'experts pour la ratification et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption ainsi que la rédaction de rapports au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, tenu du 8 au 10 décembre 2004, à Praia (Cap-Vert), représentants des pays désignés ci-après :

- Angola
- Bénin
- Cap-Vert
- Congo (République du)
- Congo (République Démocratique du)
- Côte d'Ivoire
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Mauritanie
- Mozambique
- Nigeria
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Sierra Leone
- Togo

1. Exprimons notre sincère gratitude au Gouvernement de la République du Cap-Vert, et particulièrement au Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des communautés, pour avoir accueilli et soutenu à Praia, les 8, 9 et 10 décembre 2004, le Séminaire régional d'experts;

2. Apprécions les efforts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour la coorganisation de ce séminaire et l'assistance apportée dans la rédaction des projets de rapports au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies;

3. Remercions également les pays donateurs pour avoir permis la tenue de ce séminaire;

4. Reconnaissons le besoin urgent pour les pays qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à la Convention contre les armes chimiques et de la mettre en œuvre de manière intégrale et effective, comme apport significatif aux efforts mondiaux contre le terrorisme; et remercions l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'avoir offert son assistance à cet égard;

5. Recommandons vivement à nos États d'envoyer au Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité des Nations Unies et au Comité établi en vertu de la résolution 1267 du Conseil de sécurité le rapport complémentaire dû dans les délais requis par ces comités; et, pour les États qui n'ont pas pu le faire dans les délais requis, à le transmettre avant le 1^{er} mars 2005;

6. Recommandons vivement à nos États de devenir parties aux 12 instruments universels contre le terrorisme, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ses trois protocoles et la Convention des Nations Unies contre la corruption, dans les meilleurs délais;

7. Recommandons vivement à nos États d'adresser des demandes d'assistance technique au CCT dans les domaines entrant dans le champ de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et non couverts par les demandes énoncées ci-dessous;

8. Recommandons à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de faciliter la traduction des rapports au Comité contre le terrorisme pour les pays dont la ou les langues officielles ne font pas partie des langues officielles des Nations Unies;

9. Recommandons la nomination d'un point focal, au sein de chaque État participant, qui coordonne les activités des autorités étatiques compétentes, notamment des ministères des affaires étrangères, de la justice, de l'intérieur, de la défense et des finances, en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme;

10. Dans ce contexte, les représentants des délégations ont fait les requêtes d'assistance technique suivantes à l'ONUDC :

- *Angola* : une assistance technique pour la formation des experts en matière de prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme;
- *Bénin* : une assistance technique pour la formation des experts sur les instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption, particulièrement pour les officiers de police

judiciaire et les magistrats en matière de lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et leur répression;

- *Cap-Vert* : une assistance technique pour la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption, en particulier le blanchiment de capitaux; pour la formation des experts, notamment en matière d'enquêtes et de détection des opérations suspectes;
- *Congo (République du)* : une assistance en matière de formation des experts sur les instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption; pour la création et l'organisation d'un service de renseignement financier et la formation de son personnel;
- *Congo (République démocratique du)* : une assistance législative pour la ratification et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Côte d'Ivoire* : une assistance technique pour la ratification et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Gabon* : une assistance technique pour la rédaction d'un projet de texte relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement d'une agence nationale d'investigation financière, incluant la fourniture d'exemples d'autres pays ayant créé une telle agence; pour l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption; pour la formation des experts sur ces instruments; pour la création et l'organisation d'un service de renseignement financier et la formation de son personnel;
- *Gambie* : une assistance législative pour la ratification et l'incorporation des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption; pour la rédaction d'une loi en matière de criminalité transnationale organisée; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Ghana* : une assistance technique pour une proposition de projet pour la création d'un service national de renseignement financier; pour la formation du personnel associé à ce service, incluant les meilleures pratiques des autres pays; pour transmettre au CCT la requête d'assistance en matière de contrôle des frontières; pour l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme, la corruption et la criminalité transnationale organisée, incluant le blanchiment d'argent; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Guinée* : une assistance pour l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption dans les codes pénal et de procédure pénale, en particulier pour la réédition de ces codes; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Guinée-Bissau* : une assistance technique pour la ratification et l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption; pour la formation des experts sur ces instruments;

- *Guinée équatoriale* : une assistance technique pour une proposition de projet pour la création d'un service national de renseignement financier; pour la formation en espagnol du personnel associé à ce service, incluant les meilleures pratiques des autres pays; pour transmettre au CCT la requête d'assistance en matière de contrôle des frontières; pour l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme, la corruption et la criminalité transnationale organisée, incluant le blanchiment d'argent; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Mauritanie* : une assistance technique pour l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée; pour la formation des experts sur ces instruments; pour la rédaction d'un projet de loi en matière d'extradition;
- *Mozambique* : une assistance technique législative pour la mise en œuvre et l'incorporation législative des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption, en particulier la Convention pour la répression du financement du terrorisme; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Nigéria* : une assistance en matière de formation des experts sur les instruments universels contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée;
- *Sao Tomé-et-Principe* : une mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance technique pour l'incorporation législative et la mise en œuvre des instruments universels contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la corruption, notamment en ce qui concerne le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme; pour la formation des experts sur ces instruments;
- *Sénégal* : une assistance en matière de formation des experts sur les instruments universels contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en particulier sur la répression du financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux; une assistance législative pour la ratification et l'incorporation législative de la Convention des Nations Unies contre la corruption; pour la mise en place d'une cellule de traitement des informations financières;
- *Sierra Leone* : une assistance technique pour une proposition de projet pour la création d'un service national de renseignement financier; pour la formation du personnel associé à ce service, incluant les meilleures pratiques des autres pays;
- *Togo* : une assistance en matière de formation des experts sur les instruments universels contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en particulier sur la répression du financement du terrorisme; une assistance technique pour la ratification et l'incorporation législative de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

11. Demandons à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de transmettre les requêtes de toutes les délégations participantes auprès des organismes de financement compétents en vue de la fourniture d'une assistance technique, matérielle et financière, notamment pour la création et le fonctionnement

de services de renseignement financier, le renforcement des contrôles aux frontières, incluant la formation du personnel, la confection des documents sécurisés, l'équipement de contrôle du parcours du passager, l'amélioration des équipements techniques d'identification, de détection et de surveillance.

Les participants
